

## Compte rendu de la Session du Conseil Communautaire du 19 janvier 2006

L'an deux mil six

Le 19 janvier

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Présents : Mesdames LEDOUX, DE BELLEFOND, DUBUC et PORNET, Messieurs, DOUADY, BLANCHET A, DUBOIS, BLANCHET M, FLEURY, LOUPIAS, SAUVESTRE, CAMUS, DAUBORD, GAYE, VILLAIN, MASSON, COULON, POTIER, LALANGE JF, VALET, BOISLAIGUE, LE SAUX, RENARD et FOUCRET.

Absents excusés : Mesdames RICHARD et NONNET Messieurs GAUDUCHON, NICAUD, BORGEAIS, CHARTIER, LALANGE S, DEFFONTAINES, PROUTEAU.

Assistaient également : Mesdames LEBLANC et MARROTTE, Messieurs ALLELY, BOSCARINO, MOULIN et BOURBONNAIS, membres suppléants.

### **1. Acquisition du fonds de commerce de la boulangerie de SAULNAY**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le dossier de la Boulangerie de SAULNAY, il les informe que le Tribunal de Commerce a prononcé, le 14 décembre 2005, la liquidation judiciaire de l'entreprise de Monsieur Sébastien ROFFET exploitant de ce commerce.

Maître PERES, Administrateur Judiciaire est chargé de la vente des biens de l'entreprise ROFFET et notamment du Fonds de Commerce. Aussi, Monsieur le Président propose d'acheter le Fonds de Commerce pour un montant de 15 000 € hors frais.

Suite à cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, a décidé d'acquérir le fonds de commerce de la Boulangerie de SAULNAY pour un montant de 15 000 € hors frais.

Le Président est autorisé à engager toutes les démarches nécessaires à cette acquisition, et à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

### **2. Attribution du marché pour l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets issus de la déchetterie**

Monsieur le Président de la commission « appel d'offres » rappelle la délibération n°07/08-2005 portant décision de lancer une consultation pour l'enlèvement le transport et le traitement des déchets issus de la déchetterie.

Il rend compte du déroulement de la procédure de consultation:

Une publication de l'avis (procédure adaptée) est parue le 14 décembre 2005 dans le B.O.A.M.P et sur les sites CDC et Cyber Indre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 janvier 2006 à 16h30, tous les lots ont été déclarés fructueux, et sont attribués comme suit :

Lot 1 - Déchets verts : contrat d'une durée de 1 an

SYMCTON – 36300 LE BLANC

Prix de la rotation : 80 € HT

Coût du traitement : 30 € HT la tonne

Lot 2 - Carton : contrat d'une durée de 1 an  
Prix de la rotation : 80 € HT  
Coût du traitement : 15 € HT la tonne

SYMCTON – 36300 LE BLANC

Lot 3 - Gravats : contrat d'une durée de 1 an  
Prix de la rotation : 80 € HT  
Coût du traitement : 0 € HT la tonne

Maurice LEBLANC – 36300 ROSNAY

Lot 4 - Ferrailles: contrat d'une durée de 3 ans  
Prix de la rotation : 0 € HT  
Traitement : versement de 28,20 € par tonne à la Communauté de Communes

Maurice LEBLANC – 36300 ROSNAY

Lot 5 - DTQD : contrat d'une durée de 3 ans  
Prix de la rotation : 100 € HT  
Coût du traitement :

SYMCTON – 36300 LE BLANC

- Produits phytosanitaires, acides néons et non identifiés : 2,35 € HT le kg
- Solvants, peinture, vernis, colles, enduits, ampoules et bidons plastiques vides : 0,5 € HT le kg
- Piles : gratuit

Lot 6 - Batteries : contrat d'une durée de 3 ans  
Prix de la rotation : 0 € HT  
Traitement : versement de 20 € par tonne à la Communauté de Communes

Maurice LEBLANC – 36300 ROSNAY

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, a approuvé le compte rendu de Monsieur le Président de la Commission « appel d'offres », et entériné les décisions de la Commission « appel d'offres ».

Le Président est autorisé à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de ces prestations.

### **3. Attribution du marché pour l'acquisition de sacs jaunes**

Monsieur le Président de la commission « appel d'offres » rappelle la délibération n°07/09-2005 portant décision de lancer une procédure de consultation pour l'acquisition de sacs jaunes translucides destinés à la collecte des corps creux. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 janvier 2006 à 16h30, et a décidé d'attribuer le marché à la société PTL - Avenue des Canadiens 76860 OUVILLE LA RIVIERE, aux conditions suivantes :

Fourniture et livraison de 300 000 sacs jaunes translucides avec liens coulissants	14 451 € HT
Communication	<u>240 € HT</u>
Soit un total de	14 691 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, a approuvé le compte rendu de Monsieur le Président de la Commission « appel d'offres », et entériné les décisions de la Commission « appel d'offres ». Le Président est autorisé à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de ces prestations.

### **4. Organisation et tarifs des CLSH 2006**

Monsieur le Président de la Commission « Vie Publique » rappelle la délibération N°09/02-2004 portant sur l'organisation des centres de loisirs pour l'année 2005. Il propose de reconduire, pour l'année 2006, les centres de loisirs sans hébergement à ST MICHEL EN BRENNE pour les vacances de Pâques, d'été, de la Toussaint et des mercredis scolaires. Il convient cependant d'établir les tarifs pour l'année 2006.

Il propose de fixer pour le centre de loisirs des mercredis, les tarifs comme suit :

- journée complète avec repas : 9,80 €
- demi-journée : 4,90 €

Il propose pour les CLSH des vacances, les tarifs suivants :

*Les tarifs sont déterminés en fonction du quotient familial*

Quotient familial	Participation financière pour une <b>semaine complète (5 jours)</b>		
	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant
Inférieur ou égal à 400,00 €	<b>46,70</b>	<b>43,40</b>	<b>40,60</b>
Entre 401,00 et 594,00 €	<b>47,20</b>	<b>44,20</b>	<b>41,10</b>
Supérieur ou égal à 595,00 €	<b>48,20</b>	<b>45,50</b>	<b>42,10</b>

Quotient Familial	Participation financière pour une <b>semaine non complète (3 jours)</b>		
	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant
Inférieur ou égal à 400,00 €	<b>28,20</b>	<b>26,20</b>	<b>24,50</b>
Entre 401 et 594,00 €	<b>28,50</b>	<b>26,60</b>	<b>24,80</b>
Supérieur ou égal à 595,00 €	<b>29,00</b>	<b>27,20</b>	<b>25,40</b>

Suite à cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire, a accepté de reconduire le programme 2005 pour le fonctionnement des CLSH 2006 et de recruter des animateurs en fonction des besoins, et a décidé de fixer les tarifs du centre de loisirs des mercredis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 et des vacances comme présentés ci-dessus. Le Président est autorisé à recruter le personnel et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement des centres de loisirs. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2006.

#### **5. Régies de recettes : liste des moyens de paiement acceptés**

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle les régies de recettes mises en place pour les différents services de la collectivité. Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire à l'unanimité, a décidé d'accepter les moyens de paiement suivants pour les différentes régies de recettes de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » :

- Chèques
- Espèces
- Participations des organismes sociaux (*Bons CAF, tickets loisirs MSA....*)

#### **6. Réhabilitation de la boulangerie de SAULNAY : Avenants pour travaux supplémentaires**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les devis concernant des travaux complémentaires dans le cadre du marché pour la réhabilitation la Boulangerie de SAULNAY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, a accepté les devis pour travaux supplémentaires suivants :

##### Lot N°6 – Electricité - Entreprise LABRUX :

Branchement de l'enseigne	+ 148,15 € HT
Réalimentation du ventilateur	+ 54,40 € HT
	+ 202,55 € HT

##### Lot N° 7 – Plomberie sanitaires - Entreprise MOUROUX :

Déplacement du chauffe-eau	+ 689,10 € HT
----------------------------	---------------

Le Président est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette affaire. Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets « Logements » et « Affaires économiques » 2006.

### **7. Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de MEZIERES : Avenants pour travaux supplémentaires**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les devis concernant des travaux complémentaires dans le cadre du marché pour la réhabilitation l'ancienne Gendarmerie de MEZIERES EN BRENNÉ.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a accepté les devis pour travaux supplémentaires suivants :

#### Lot N°2 – Menuiseries - Entreprise BHM :

<i>Fenêtres bois</i>	+ 8 962,50 € HT
<i>Fenêtres PVC</i>	- 3 449,50 € HT
<i>Fenêtre bois escalier</i>	+ 655,00 € HT
	+ 6 168,00 € HT

#### Lot N° 5 – Peinture - Entreprise VILLERET :

<i>Peinture sur fenêtres en bois</i>	+ 2 051,33 HT
--------------------------------------	---------------

Le Président est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette affaire. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget « Logements » 2006.

### **8. Vente des terrains de la Zone d'Activités des Noraies**

Monsieur le Président rappelle le dossier de création de la Zone d'Activités des Noraies. Compte tenu de la réalisation de ce dossier, il est maintenant nécessaire de fixer le prix de vente des terrains. Après étude du coût total de cette opération, il propose de fixer le prix de vente au mètre carré à 2.50 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, fixe le prix de vente des terrains de la Zone d'Activités des Noraies à 2,50 € HT le m<sup>2</sup>. Le Président est autorisé à signer les actes de vente de ces terrains.

### **9. Cœur de Village STE GEMME : Mise à l'étude de la réhabilitation des 2 logements de « La Cure »**

Monsieur le Président expose aux membres du conseil la demande de la commune de STE GEMME concernant la mise à l'étude du projet de réhabilitation des deux logements de « La Cure » route de Mézières. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, décide de mettre à l'étude le projet de réhabilitation des deux logements de « La Cure » situés route de Mézières à STE GEMME.

### **10. Cœur de Village MIGNE : Mise à l'étude de l'aménagement de la place de la mairie et de la rue des Dames**

Monsieur le Président expose aux membres du conseil la demande de la commune de MIGNE concernant la mise à l'étude du projet d'aménagement de la place de la Mairie et de la rue des Dames du Cœur de Village lié à la réhabilitation des logements locatifs sociaux. Ce dossier ferait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Centre dans le cadre de l'appel à projets 2007.

Pour ce faire Monsieur le Président rappelle qu'il est nécessaire de désigner un architecte pour la réalisation de ce projet d'aménagement et propose de désigner Monsieur Bruno ROBINNE, architecte à PAUDY (36260).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, a approuvé la mise à l'étude du projet d'aménagement de la place de la Mairie et de la rue des Dames à MIGNE,  
L'architecte Bruno ROBINNE a été désigné pour la réalisation et la conduite de ce dossier,  
Le Président est chargé de solliciter une subvention auprès de la Région Centre dans le cadre des opérations « cœur de Village » et est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

### **11. Cœur de Village MARTIZAY : Mise à l'étude de l'aménagement de la place du Bosquet.**

Monsieur le Président expose aux membres du conseil la demande de la commune de Martizay concernant la mise à l'étude du projet d'aménagement du Cœur de Village lié à la réhabilitation des logements locatifs sociaux. Ce dossier ferait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Centre dans le cadre de l'appel à projets 2007. Pour ce faire Monsieur le Président rappelle qu'il est nécessaire de désigner un architecte pour la réalisation de ce projet d'aménagement et propose de désigner Monsieur Bruno ROBINNE, architecte à PAUDY (36260).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, a décidé de mettre à l'étude le projet d'aménagement de la place du bosquet à MARTIZAY, et a désigné l'architecte Bruno ROBINNE pour la réalisation et la conduite de ce dossier,  
Le Président est chargé de solliciter une subvention auprès de la Région Centre dans le cadre des opérations « cœur de Village » et est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

### **12. Vœu relatif à la carte scolaire 2006/2007**

La Communauté de Communes "Coeur de Brenne" est attentive aux mesures relevant de la carte scolaire pour la prochaine rentrée. Les informations connues à ce jour sembleraient indiquer qu'au regard de certains critères statistiques prenant en compte notamment le taux d'encadrement rapporté à la moyenne des élèves, plusieurs postes du territoire de notre communauté risquent d'être supprimés.

Depuis la création de notre communauté, un effort très important concernant l'investissement pour l'amélioration des locaux pédagogiques a été réalisé (*création de garderie post et préscolaire, de centres de loisirs les mercredis, petites et grandes vacances, mise en place prochainement d'un centre d'accueil pour la petite enfance*) oeuvrant pour le maintien et le développement des services, afin d'offrir en ruralité les mêmes que dans le monde urbain.

Dans le cadre de notre soutien aux jeunes, nous apportons les moyens nécessaires au développement des activités culturelles et sportives avec notamment l'embauche de trois animateurs.  
Une attention particulière pour la découverte et l'apprentissage de l'informatique s'est concrétisée avec la mise en place du premier Espace Public Numérique ainsi qu'un programme d'investissement dès le budget de cette année pour le renouvellement du matériel informatique dans toutes nos classes. En 2005, nous avons soutenu le fonctionnement de nos écoles à hauteur de 523 € par élève de primaire et 1 350 € par élève de maternelle.

Au moment où démarrent d'importants travaux de réhabilitation de logements (13 seront en chantier cette année) et où le bilan démographique des élèves du primaire apparaît comme stable, la suppression de postes serrait un arrêt brutal à notre dynamique de territoire.

Dans ces conditions, il importe de prendre en considération les efforts de notre collectivité et la spécificité de la ruralité du territoire du Cœur de Brenne.

C'est pourquoi, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » à l'unanimité, exprime son inquiétude et demande instamment aux pouvoirs publics d'adapter le projet de la prochaine carte scolaire en tenant compte des caractéristiques particulières de notre territoire et de la stabilisation des effectifs due notamment à la revitalisation engendrée par nos actions.

### **13. Débat d'orientations budgétaires**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'en vertu des articles L 2312-1 et L5211-36 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus. Aussi, Monsieur le Président fait part des orientations budgétaires retenues par le Bureau pour l'année 2006. Suite à cet exposé, le Conseil Communautaire, a pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2006.

Publié le 23 janvier 2006  
Le Président,

Jean Louis CAMUS